



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°...2...¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat mixte d'irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF)
1 rue Michel Portier – BP 181
42604 MONTBRISON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement de Bureaux d'Etudes **SAFEGE SAS/ EURL CHOLET**

SAFEGE SAS – Suez Consulting
Agence répondant à l'offre :
Bâtiment Universaône
18, rue Félix Mangini
69009 LYON
Tél : 04.72.89.70 – Fax : 04.72.19.89.60
SIRET : 542 021 829 00875
rhone-alpes@safege.com

EURL Sébastien CHOLET
ARCHITECTURE
Les auberges – B.P. 3 – 69770 LONGESSAIGNE
Tél : 04.74.70.28.00 – SIRET : 513 034 660 00037
contact@choulet-architecte.fr

Mandataire
Maîtrise d'oeuvre

Architecte

Permis de construire

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Maîtrise d'œuvre pour la restructuration des installations Uzore

■ Date de la notification du marché public : 27 octobre 2020

■ Montant initial du marché public :

Taux de la TVA :20%

Montant HT :188 361,50 €

Avenant n°1 du 7 avril 2021 portant le marché à 196 051.50 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20220708-C01-20220708-DE

¹ Accusé certifié par le pouvoir adjudicateur, non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

EXE10 - Avenant
Affichage : 12/07/2022

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 1 / 4

certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Suite à la remise du rapport PRO et pour plus d'efficacité, il est nécessaire sans tarder de réaliser les DCE pour les entreprises de travaux, de plus une partie du reste de la phase ACT devra intervenir dès le mois d'octobre 2022 ainsi qu'une partie de la phase VISA (pour l'anti-batillage).

Ces éléments de mission sont intégrés dans la tranche optionnelle 2.

Cependant, le SMIF ne peut pas lancer cette tranche optionnelle 2 qui comprend toute la mission de suivi de travaux car il ne dispose pas du financement correspondant à la phase travaux. Le dossier de demande de subvention a été déposé fin mars 2022, les arrêtés attributifs de subvention ne seront établis d'en fin d'année 2022.

De ce fait, il est convenu de séparer la tranche optionnelle 2 en 5 tranches optionnelles distinctes : -

- La tranche optionnelle 4 qui correspond uniquement à l'élaboration des DCE pour les travaux, le montant de rémunération correspondant est de 50% de l'élément de mission ACT de l'ancienne tranche optionnelle 2 soit : 15511.25 € HT
- La tranche optionnelle 5 qui correspond au reste de la phase ACT soit 15511.25 € HT
- La tranche optionnelle 6 qui correspond à la mission VISA part SAFEGE soit 9963.00€ HT
- La tranche optionnelle 7 qui correspond à la mission VISA part CHOULET soit 2106.00€ HT
- La tranche optionnelle 8 qui correspond à l'ancienne tranche optionnelle 2 moins les tranches optionnelles 4 à 7 ci-dessus.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Rappel du montant du marché public :

- Taux de la TVA :20%
- Montant HT :**196 061.50 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr Yann PEYRACHE, Directeur de l'activité Eau et Assainissement de SAFEGE LYON mandataire du groupement SAFEGE SAS/ EURL CHOULET (groupement titulaire du marché),		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Montbrison , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président du SMIF,

Jean-Yves BONNEFOY

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)